

# PARCADIX EN GREVE

Ce 2 février 2023, le milieu médico-social et notamment de la petite enfance est en grève pour dénoncer des conditions de travail dégradées, des salaires au plus bas, une réforme des retraites injuste et une réforme de la petite enfance entraînant la déprofessionnalisation du secteur.

Nous, salariées de PARCADIX, sommes concernées par ces points et manifestons pour vous alerter, vous parents, sur une situation devenant dangereuse pour l'accueil et le bien être de vos enfants.



## Nos revendications sont les suivantes :

### Amélioration des conditions de travail

Aujourd'hui, nous sommes confrontées à des conditions dégradées

- Taux d'encadrement en inadéquation avec la réalité du terrain : des enfants avec une amplitude horaire plus importante mais stagnation voire diminution du nombre de professionnelles donc moins de disponibilité pour vos enfants, difficultés à mettre des projets en place, activités préparées sur le temps personnel et moins faciles à réaliser
- Plus de tâches ménagères au détriment des enfants notamment depuis la Covid (nettoyage quotidien des jeux, tapis, mobilier, prise en charge du linge, des chariots de repas et des poubelles...)
- Tous les jours des heures supplémentaires dues à la pénurie de personnel
- Des horaires décalés qui peuvent changer du jour au lendemain

### Revalorisation des salaires

Nous sommes parmi les salaires les plus bas de France



- Aucune reconnaissance des années d'expérience
- Pas de primes
- Faibles augmentations la plupart des professionnelles étant au smic ou proche de celui-ci, nous estimons mériter plus qu'un SMIC
- Pas d'avantages (CE, tickets restaurants, jours enfants malades...)
- Congés payés et récupérations imposés

**Nous demandons une revalorisation des salaires permettant de rendre le métier attractif, de limiter la pénurie de professionnelles et éviter ainsi le recours à du personnel non qualifié**

### Retrait de l'arrêté autorisant à travailler en crèche sans diplôme et sans expérience

Depuis la réforme de la petite enfance en août 2021 et l'arrêté de juillet 2022, du personnel non qualifié peut être employé au sein de la crèche et s'occuper de vos enfants. Ceci implique une qualité d'accueil dégradée. Ce personnel doit être formé par les professionnelles en poste pendant leur journée de travail, là encore au détriment des enfants.

**Seriez-vous prêts à confier votre enfant à un maître-nageur sauveteur sans formation ?**



### Réforme des retraites

**Le constat est simple : Comment exercer ce métier jusqu'à 64 ou 65 ans ?**

Considérant qu'une professionnelle en accueil collectif accueille des enfants de 0 à 3 ans, soit en moyenne disons 18 mois, qu'un enfant de cet âge pèse en moyenne 11kg, que le Code de la Santé Publique permet un taux d'encadrement de 1 pro pour 5 enfants qui ne marchent pas ou 1 pro pour 8 enfants qui marchent, soit en moyenne disons 6,5 enfants, qu'un enfant, sur une journée, doit avoir sa couche changée au moins 3 ou 4 fois, qu'il est porté pour être rassuré, accompagner à la sieste, ou dans bien d'autres circonstances, disons en moyenne 6 fois par jour, Sachant qu'en moyenne, les crèches en France sont ouvertes 223 jours par an, Combien de kg une professionnelle porte sur une carrière ? **Réponse : 11x6.5x6x223x43 = 4 113 681 kg !!!!**